

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



ŒUVRER POUR UN FINANCEMENT PÉRENNE ET ÉQUILIBRÉ DU TRANSPORT PUBLIC

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Valérie Mettavant, SNCF Mobilités **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Claude Solard, SNCF Réseau **4.** Anne Lieure, Keolis **5.** Christophe Vacheron, RATP Dev **6.** Hubert Richard, UTP **7.** Ghislain Goulet de Rugy, SNCF Transilien **8.** Jean-Marc Beteille, RATP **9.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **10.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **11.** Thierry Ervedoza, Transdev
Ne figurent pas sur la photo : Frédéric Baverez, Keolis ; Anne Bellamy, AGIR ; Anne Bosche-Lenoir, SNCF Mobilités ; Laurence Eymieu, Keolis ; Claude Faucher, UTP ; Dominique Fèvre, UTP ; Elie Franc, Vectalia France ; Olivier Le Grontec, Semitan Nantes ; Pascal Lemaître, CarPostal France ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Pierre Messulam, SNCF Transilien ; Valérie Metel, CarPostal France ; Valère Pelletier, RATP ; Raphaël Poli, SNCF ; Jean-Louis Poulou, Colas Rail ; Julie Sadaka-Entringer, RATP ; Thierry Wischnewski, Tisséo Voyageurs

Forte de l'étude des données collectées par l'UTP, cette Commission porte la voix de l'intérêt général en objectivant les débats sur le modèle économique du transport public.

Future loi d'orientation des mobilités, gratuité, versement transport : une foison de sujets a nourri ses travaux en 2018.



Le modèle économique des transports publics reste au cœur des travaux de la commission Économie et Mobilité qui s'attache à défendre un système de financement pérenne des investissements et de l'exploitation. Ses réflexions sont nourries par plusieurs sources, à commencer par les enquêtes mensuelles ou annuelles réalisées par l'UTP et les travaux menés avec ses partenaires. Au premier rang des sujets qui l'ont mobilisée ces derniers mois : le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) dans son ensemble, et les sujets sur la gouvernance et le financement, en particulier.

METTRE EN ÉVIDENCE UNE DEMANDE POLYMORPHE

À l'heure où le public adresse une demande de plus en plus soutenue et diffuse aux transports publics, les conclusions des Assises de la mobilité et du rapport du Comité d'orientation des infrastructures avaient mis en exergue

les besoins de financement du secteur. Compte tenu des tarifications spécifiques proposées par de nombreux réseaux, l'UTP a pu faire valoir son rôle prépondérant dans l'accès à la mobilité pour tous les habitants des ressorts territoriaux. Depuis toujours, les transports publics pratiquent la solidarité de façon généralisée. De même, ils accompagnent l'évolution de la population de ces territoires et proposent leurs services dans des zones de plus en plus éloignées du centre des villes.

TROUVER DES MODÈLES ÉCONOMIQUES DURABLES

Le transport public a toujours joué un rôle de premier plan dans la réduction des inégalités sociales et spatiales. C'est pourquoi l'UTP défend un modèle de financement basé sur la juste répartition de la contribution entre les trois bénéficiaires du service : les territoires, les utilisateurs et les employeurs. La participation de ces deux derniers contributeurs a fait l'objet de débats aux niveaux local et national. Sollicitée à plusieurs

auditions sur ces deux sujets, telle celle de la Mission sur la gratuité des transports en Île-de-France, la Commission a rappelé la position commune prise avec la FNAUT et présenté des arguments nouveaux et étoffés. Chiffres et études à l'appui, elle a su démontrer la pertinence de sa conviction : le modèle de financement doit perdurer au risque de voir le service public de transport, l'un des derniers encore présents dans certains territoires, s'étioler et disparaître. À quelques mois des scrutins municipaux, les travaux de démonstration se poursuivront en 2019. ○

340

RESSORTS TERRITORIAUX EN PROVINCE, SOIT 25 % DU TERRITOIRE ET 72 % DES FRANÇAIS DESSERVIS.

« LE REBOND DU TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES DOIT S'INSCRIRE DURABLEMENT »



2 QUESTIONS À **CLAUDE SOLARD**, président de la commission **Économie et Mobilité**, directeur général délégué, SNCF Réseau
(Claude Solard a présidé la Commission jusqu'au 31 mars 2019)

Quels sont les enjeux des prochaines élections municipales pour le transport public et ses utilisateurs ?

La gratuité totale peut apparaître, à première vue, porteuse d'égalité, de justice sociale et de préoccupation environnementale. Pour mettre en œuvre ces valeurs et assurer leur pérennité, il existe des dispositifs beaucoup plus efficaces : politiques pour encourager le report modal, tarifs solidaires pour les publics fragiles...

Ces derniers permettent de cibler les citoyens qui en ont le plus besoin et n'hypothèquent pas l'avenir du transport public.

Au contraire, ils lui donnent les moyens de se développer au service du plus grand nombre.

La pérennité du financement du transport urbain reste-t-elle une préoccupation ?

Oui, car le redressement du taux de couverture des dépenses de

fonctionnement par les recettes commerciales, constaté depuis 2016, doit s'inscrire durablement. Amorcé il y a vingt ans, le repli structurel de ce ratio n'était plus soutenable : la répartition du financement entre les trois contributeurs au fonctionnement du transport urbain : collectivités locales *via* l'impôt local, employeurs *via* le versement transport et voyageurs *via* la tarification, s'avérait de moins en moins équilibrée.